ANX014 · ANNEXES DÉDIÉES

Pourquoi Daniel considérait-il la nourriture royale comme une souillure ?

Le conflit apparaît lorsque Daniel prend une décision personnelle : « Daniel résolut de ne pas se souiller par les mets du roi et par…

LECTURE
43 min

RÉFÉRENCES
59

LIVRES CITÉS
4

PUBLIÉE
27/10/2026

MISE À JOUR
29/10/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Le verset central : Daniel 1.8 3
2. Le terme « souiller » 3
3. Le texte ne donne pas la raison exacte 3
4. Première hypothèse : les prescriptions alimentaires de la Torah 4
5. Le problème ne concernait peut-être pas seulement l’espèce animale 4
6. Les prescriptions alimentaires expliquent bien la viande, mais moins directement le vin 4
7. Deuxième hypothèse : une nourriture associée aux cultes babyloniens 5
8. Une hypothèse possible, mais non explicitée dans Daniel 1 5
9. Troisième hypothèse : la table royale comme signe de dépendance 5
10. La nourriture comme instrument d’intégration 6
11. Pourquoi Daniel accepte-t-il alors de servir le roi ? 6
12. Une combinaison de plusieurs facteurs reste possible 6
13. Pourquoi les trois compagnons suivent-ils Daniel ? 7
14. Daniel ne déclenche pas une confrontation 7
15. Dieu accorde à Daniel faveur et compassion 7
16. La crainte du chef des eunuques est compréhensible 8
17. L’essai de dix jours 8
18. Que signifie le terme traduit par « légumes » ? 8
19. Le régime de Daniel n’est pas présenté comme une prescription universelle 9
20. Daniel 10 confirme que Daniel ne renonce pas définitivement à la viande et au vin 9
21. Le résultat après dix jours 9
22. Faut-il interpréter les dix jours symboliquement ? 10
23. Le texte ne décrit pas une expérience scientifique 11
24. La véritable question est celle de la fidélité 11
25. Une limite qui prépare Daniel 3 et Daniel 6 11
26. Ce que l’on peut affirmer avec certitude 12
27. Ce qui doit rester hypothétique 12
Références bibliques citées 12
Conclusion de l’annexe 12
Lexique 14

1. Le verset central : Daniel 1.8

Le conflit apparaît lorsque Daniel prend une décision personnelle :

« Daniel résolut de ne pas se souiller par les mets du roi et par le vin dont le roi buvait, et il pria le chef des eunuques de ne pas l'obliger à se souiller. » (Daniel 1.8)

Jusqu'à ce moment, Daniel n'a pas refusé la formation reçue à Babylone.

Il apprend les lettres et la langue des Chaldéens (Daniel 1.4).

Il reçoit un nouveau nom (Daniel 1.7).

Il est destiné au service royal (Daniel 1.5).

La nourriture constitue donc le premier domaine dans lequel le récit mentionne explicitement une limite.

2. Le terme « souiller »

Le texte hébreu emploie une forme du verbe גָּאַל, *gāʾal*, utilisé ici dans le sens de **souiller, rendre impur ou se rendre impur**.

Daniel ne présente donc pas simplement sa décision comme une préférence alimentaire.

Il ne déclare pas qu'il n'apprécie pas les mets babyloniens.

Il considère que leur consommation compromettrait, d'une manière ou d'une autre, sa fidélité religieuse.

Le vocabulaire choisi donne ainsi à sa décision une dimension spirituelle et non simplement diététique.

3. Le texte ne donne pas la raison exacte

Cette observation constitue le point de départ indispensable.

Daniel 1.8 affirme clairement que Daniel considère la nourriture et le vin comme susceptibles de le souiller.

En revanche, le verset ne précise pas :

« parce que les viandes étaient impures selon la Torah » ;

« parce qu'elles avaient été offertes aux dieux babyloniens » ;

« parce que les animaux n'avaient pas été abattus conformément aux prescriptions » ;

ou :

« parce que manger à la table du roi signifiait reconnaître sa domination religieuse ».

Ces explications sont des reconstructions possibles.

Elles ne doivent pas être confondues avec l'affirmation explicite du texte.

4. Première hypothèse : les prescriptions alimentaires de la Torah

L'explication la plus immédiate consiste à rapprocher Daniel 1 des prescriptions alimentaires de la Torah.

Lévitique 11 distingue les animaux pouvant être consommés de ceux considérés comme impurs (Lévitique 11.1-47).

Deutéronome 14 reprend également cette distinction (Deutéronome 14.3-21).

Dans un environnement babylonien, Daniel ne pouvait probablement pas contrôler la nature exacte de toutes les viandes qui lui étaient servies.

Certaines pouvaient donc appartenir aux catégories interdites à Israël.

Cette hypothèse possède ainsi une base lique sérieuse.

5. Le problème ne concernait peut-être pas seulement l'espèce animale

Même lorsqu'un animal appartenait à une espèce permise, d'autres prescriptions pouvaient entrer en considération.

La Torah interdit notamment la consommation du sang :

« Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang. » (Genèse 9.4)

Cette interdiction est développée dans la législation d'Israël (Lévitique 17.10-14).

Daniel pouvait difficilement connaître les conditions dans lesquelles les viandes de la cour avaient été préparées.

La question pouvait donc concerner non seulement la nature de l'animal, mais également son traitement.

6. Les prescriptions alimentaires expliquent bien la viande, mais moins directement le vin

Une difficulté apparaît cependant.

Daniel refuse non seulement les mets du roi, mais également son vin (Daniel 1.8).

Or la consommation du vin n'est pas généralement interdite par la Torah.

Le vin apparaît au contraire dans différents contextes légitimes de la vie d'Israël (Deutéronome 14.26).

Une explication exclusivement fondée sur la distinction entre animaux purs et impurs ne suffit donc pas à rendre compte de tous les éléments du verset.

Cette difficulté conduit à envisager d'autres facteurs.

7. Deuxième hypothèse : une nourriture associée aux cultes babyloniens

Une autre explication suppose que les mets et le vin de la cour avaient pu être associés aux pratiques religieuses babyloniennes.

Dans les sociétés antiques, nourriture, banquet royal et culte n'étaient pas nécessairement des domaines entièrement séparés.

Des aliments pouvaient être consacrés, présentés ou associés aux divinités avant leur consommation.

Dans ce cas, participer à la table royale aurait pu comporter une dimension religieuse problématique pour un Judéen fidèle au Dieu d'Israël.

8. Une hypothèse possible, mais non explicitée dans Daniel 1

Cette explication possède une certaine vraisemblance historique.

Elle permet notamment de comprendre pourquoi le vin serait inclus avec les mets.

Mais Daniel 1 ne déclare jamais que les aliments avaient été sacrifiés aux divinités babyloniennes.

Il ne mentionne ni autel, ni sacrifice, ni cérémonie cultuelle dans cet épisode.

Il faut donc éviter d'écrire comme un fait établi que Daniel refuse la nourriture **parce qu'elle avait été offerte aux idoles**.

Le texte ne permet pas une telle certitude.

9. Troisième hypothèse : la table royale comme signe de dépendance

La nourriture provient directement de la table de Nebucadnetsar :

« Le roi leur assigna pour chaque jour une portion des mets de sa table et du vin dont il buvait. » (Daniel 1.5)

Cette précision peut être significative.

Dans le monde antique, manger à la table d'un souverain pouvait exprimer une relation de dépendance, de faveur et d'appartenance à sa maison.

Recevoir quotidiennement la nourriture du roi pouvait ainsi contribuer à l'intégration des jeunes Judéens dans le système impérial.

10. La nourriture comme instrument d’intégration

Daniel 1 présente plusieurs mesures successives :

une sélection des jeunes gens ;

une formation linguistique et culturelle ;

une alimentation fournie par le roi ;

un changement de nom ;

puis l’entrée au service royal.

La nourriture appartient donc à l’ensemble du programme d’intégration.

Il est possible que Daniel ait considéré cette dépendance quotidienne envers la table royale comme franchissant une limite symbolique.

Cependant, le texte ne formule pas explicitement cette interprétation.

Elle doit donc rester une possibilité et non devenir l’explication unique.

11. Pourquoi Daniel accepte-t-il alors de servir le roi ?

Si la nourriture royale représentait simplement la dépendance politique envers Nebucadnetsar, une difficulté apparaîtrait.

Daniel accepte finalement d’entrer au service du souverain (Daniel 1.19).

Il exerce ensuite des responsabilités dans l’administration babylonienne (Daniel 2.48).

Le simple fait de dépendre politiquement du roi ne peut donc pas, à lui seul, expliquer la souillure.

La difficulté devait comporter une dimension religieuse particulière.

12. Une combinaison de plusieurs facteurs reste possible

Les différentes hypothèses ne sont pas nécessairement exclusives.

Daniel pouvait être confronté simultanément :

à l’incertitude concernant les animaux servis ;

aux conditions de préparation des viandes ;

à la présence éventuelle de sang ;

à une possible association cultuelle des aliments ;

et à la signification particulière de la table royale.

Le récit n’oblige pas à choisir absolument une seule de ces explications.

Il peut refléter une situation dans laquelle plusieurs raisons rendaient impossible pour Daniel de

consommer sans réserve la nourriture qui lui était attribuée.

13. Pourquoi les trois compagnons suivent-ils Daniel ?

Daniel est celui dont la décision est explicitement décrite :

« Daniel résolut dans son cœur de ne pas se souiller. » (Daniel 1.8)

La suite montre cependant que l'épreuve concerne les quatre jeunes hommes (Daniel 1.11-16).

Hanania, Mishaël et Azaria participent donc au même régime alimentaire.

Le récit présente ainsi une initiative de Daniel devenue une pratique commune aux quatre Judéens.

14. Daniel ne déclenche pas une confrontation

La manière dont Daniel agit mérite une attention particulière.

Il ne rejette pas publiquement les mets du roi.

Il demande au chef des eunuques l'autorisation de ne pas se souiller (Daniel 1.8).

Cette démarche indique que la fidélité n'est pas confondue avec la provocation.

Daniel cherche une solution compatible avec sa conscience tout en respectant la position du responsable placé au-dessus de lui.

15. Dieu accorde à Daniel faveur et compassion

Le récit précise immédiatement :

« Dieu fit trouver à Daniel faveur et grâce devant le chef des eunuques. » (Daniel 1.9)

Cette phrase appartient au motif du « don » qui structure Daniel 1.

Dieu livre Jojakim à Nebucadnetsar (Daniel 1.2).

Dieu accorde à Daniel la faveur du responsable (Daniel 1.9).

Dieu donne ensuite aux quatre jeunes hommes connaissance et intelligence (Daniel 1.17).

La résolution de Daniel est donc placée dans un récit où l'action humaine et l'action divine demeurent étroitement associées.

16. La crainte du chef des eunuques est compréhensible

Le responsable hésite :

« Je crains mon seigneur le roi, qui a fixé ce que vous devez manger et boire. » (Daniel 1.10)

Sa réaction montre que la nourriture n’était pas laissée au choix personnel des jeunes hommes.

Elle faisait partie du programme établi par le souverain.

Modifier ce régime pouvait donc être interprété comme un manquement aux ordres royaux.

Daniel doit trouver une solution qui n’expose pas inutilement son interlocuteur.

17. L’essai de dix jours

Daniel propose alors :

« Éprouve tes serviteurs pendant dix jours. » (Daniel 1.12)

Il demande une alimentation composée de produits végétaux et d’eau.

L’essai possède un objectif précis : permettre au responsable de constater leur état physique avant de prendre une décision définitive (Daniel 1.13).

Le récit présente donc une démarche pragmatique.

Daniel ne demande pas immédiatement une exemption permanente sans fournir de moyen d’en évaluer les conséquences.

18. Que signifie le terme traduit par « légumes » ?

Daniel demande qu’on leur donne des זֵרְעֹנִים, *zērōnîm*.

Le terme est lié à l’idée de semence ou de ce qui est semé.

La traduction traditionnelle « légumes » est possible dans le contexte, mais peut être comprise trop étroitement en français moderne.

L’expression peut désigner plus largement des aliments provenant de ce qui est semé : produits végétaux, graines ou nourriture d’origine végétale.

Il n’est donc pas nécessaire d’imaginer uniquement quelques légumes verts.

19. Le régime de Daniel n’est pas présenté comme une prescription universelle

Le récit ne commande jamais à tous les croyants d’adopter le régime de Daniel.

Daniel agit dans une situation particulière.

Son objectif explicite est de ne pas se souiller avec les mets et le vin du roi.

Le passage ne constitue donc pas en lui-même une prescription générale du végétarisme.

Transformer Daniel 1 en traité universel de nutrition dépasserait largement l’intention du texte.

20. Daniel 10 confirme que Daniel ne renonce pas définitivement à la viande et au vin

Un passage ultérieur est particulièrement important.

Daniel déclare :

« Je ne mangeai aucun mets délicat, il n’entra ni viande ni vin dans ma bouche. » (Daniel 10.3)

Cette déclaration n’aurait guère de sens si Daniel avait définitivement cessé de consommer toute viande et tout vin depuis Daniel 1.

Daniel 10 décrit une période particulière d’abstinence.

Le texte suggère donc fortement que le régime de Daniel 1 n’était pas nécessairement devenu une règle alimentaire permanente pour toute sa vie.

21. Le résultat après dix jours

Après la période d’essai :

« Au bout de dix jours, ils avaient meilleur visage et plus d’embonpoint que tous les jeunes gens qui mangeaient les mets du roi. » (Daniel 1.15)

Le responsable accepte alors de continuer à leur donner l’alimentation demandée (Daniel 1.16).

Le récit présente ce résultat comme la confirmation que leur fidélité n’a pas entraîné le désastre redouté par le responsable.

22. Faut-il interpréter les dix jours symboliquement ?

Le nombre dix peut posséder ailleurs dans la le différentes fonctions symboliques.

Mais Daniel 1 ne fournit aucun indice obligeant à attribuer ici une signification cachée aux dix jours.

Dans le contexte, il s’agit avant tout d’une période d’essai suffisamment courte pour être acceptable par le responsable et suffisamment longue pour permettre une observation.

Une interprétation symbolique complexe n’est donc pas nécessaire.

23. Le texte ne décrit pas une expérience scientifique

Le passage ne doit pas davantage être lu comme une expérience nutritionnelle au sens moderne.

Quatre personnes pendant dix jours ne constituent évidemment pas un protocole scientifique permettant de comparer deux régimes alimentaires.

L'objectif du récit est théologique.

Il montre que Daniel peut maintenir la limite qu'il considère nécessaire à sa fidélité sans que cette décision l'empêche d'accomplir la formation imposée.

24. La véritable question est celle de la fidélité

Le centre du passage n'est donc ni la viande, ni les légumes, ni la supériorité physiologique d'un régime alimentaire.

La question fondamentale est formulée en Daniel 1.8 :

Daniel refuse de se souiller.

Le récit montre un homme placé dans un environnement où il ne contrôle presque rien.

Il n'a pas choisi Babylone.

Il n'a pas choisi sa formation.

Il n'a pas choisi son nouveau nom.

Il n'a pas choisi le roi qu'il devra servir.

Mais lorsqu'il estime qu'une décision engage sa fidélité à Dieu, il fixe une limite.

25. Une limite qui prépare Daniel 3 et Daniel 6

Cette structure réapparaîtra dans les récits suivants.

Les compagnons de Daniel peuvent servir Nebucadnetsar, mais ils refusent d'adorer sa statue (Daniel 3.16-18).

Daniel peut servir dans l'administration perse, mais il refuse de cesser de prier son Dieu (Daniel 6.10-11).

Daniel 1 fournit donc la première manifestation du principe qui structurera ces récits :

l'autorité politique peut être reconnue et servie, mais elle ne devient jamais absolue.

Lorsque fidélité à Dieu et exigence humaine deviennent incompatibles, la fidélité à Dieu conserve la priorité.

26. Ce que l’on peut affirmer avec certitude

L’analyse permet finalement de distinguer plusieurs niveaux.

Certain : Daniel considère les mets et le vin du roi comme susceptibles de le souiller (Daniel 1.8).

Certain : il demande une alimentation différente composée de produits végétaux et d’eau (Daniel 1.12).

Certain : ses trois compagnons participent à l’épreuve (Daniel 1.11-16).

Certain : cette abstinence n’implique pas nécessairement un rejet permanent de toute viande et de tout vin, comme le montre Daniel 10.3.

En revanche, la raison précise de la souillure n’est jamais explicitement formulée.

27. Ce qui doit rester hypothétique

Plusieurs explications demeurent possibles :

les prescriptions concernant les animaux purs et impurs ;

les conditions d’abattage et la présence éventuelle de sang ;

une association des aliments avec les cultes babyloniens ;

la signification religieuse ou politique de la table royale ;

une combinaison de plusieurs de ces facteurs.

Aucune de ces explications ne doit être présentée isolément comme si Daniel 1 l’énonçait explicitement.

Références bibliques citées

Genèse 9.4 ; Lévitique 11.1-47 ; Lévitique 17.10-14 ; Deutéronome 14.3-21 ; Deutéronome 14.26 ; Daniel 1.2 ; Daniel 1.4 ; Daniel 1.5 ; Daniel 1.7 ; Daniel 1.8 ; Daniel 1.9 ; Daniel 1.10 ; Daniel 1.11-16 ; Daniel 1.12 ; Daniel 1.13 ; Daniel 1.15 ; Daniel 1.16 ; Daniel 1.17 ; Daniel 1.19 ; Daniel 2.48 ; Daniel 3.16-18 ; Daniel 6.10-11 ; Daniel 10.3.

Conclusion de l’annexe

Daniel 1.8 fournit une donnée certaine : **Daniel considère que consommer les mets et le vin du roi entraînerait pour lui une forme de souillure.**

Le texte ne donne cependant pas la raison exacte de cette conviction.

Les prescriptions alimentaires de la Torah constituent une première explication sérieuse, notamment en ce qui concerne les viandes. Mais elles expliquent moins directement le refus du vin.

L’incertitude concernant les conditions de préparation, la présence éventuelle de sang, une possible association avec les cultes babyloniens et la signification particulière de la table royale peuvent

également avoir joué un rôle.

La solution la plus prudente consiste donc à ne pas réduire Daniel 1.8 à une seule cause que le texte ne formule pas.

L’essentiel du récit se trouve ailleurs.

Daniel accepte une grande partie des contraintes de son nouvel environnement : formation babylonienne, nouveau nom et service du souverain. Mais il discerne une limite qu’il refuse de franchir.

Cette limite n’est pas imposée de manière agressive. Daniel demande une solution, propose un essai et cherche à ne pas mettre en danger le responsable chargé de lui.

Daniel 1 présente ainsi une fidélité à la fois ferme et réfléchie.

Le passage ne cherche pas principalement à établir un régime alimentaire idéal. Il montre comment Daniel apprend, dès le commencement de son séjour à Babylone, à distinguer **ce qu’il peut accepter de ce qu’il ne peut accepter sans compromettre sa fidélité à Dieu**.

LEXIQUE

Le changement de nom — Dans la culture juive de l'époque biblique, le changement de nom n'était pas une pratique courante, mais il avait une signification spirituelle ou symbolique lorsqu'il se produisait. Les changements de nom étaient souvent associés à des événements marquants ou à des transformations dans la vie d'une personne, généralement en lien avec une mission divine ou une nouvelle identité spirituelle.
INF121 · https://schilo.org/inf121-le-changement-de-nom/

Le Pentateuque — Le Pentateuque, composé des cinq premiers livres bibliques, est essentiel pour les traditions juives et chrétiennes. Il raconte la création, la libération des Hébreux avec Moïse, et contient lois et récits fondateurs.
INF032 · https://schilo.org/inf032-le-pentateuque/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX013 - Les noms hébreux et babyloniens de Daniel et de ses compagnons https://schilo.org/anx013-les-noms-hebreux-et-babyloniens-de-daniel-et-de-ses-compagnons/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX015 - La formation à la cour babylonienne : langue, littérature et sagesse des Chaldéens https://schilo.org/anx015-la-formation-a-la-cour-babylonienne-langue-litterature-et-sagesse-des-chaldeens/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx014-pourquoi-daniel-considerait-il-la-nourriture-royale-comme-une-souillure/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.